

## Direction départementale des territoires et de la mer

## Arrêtés préfectoraux relatifs aux dérogations faune et flore protégées (campagnes de stérilisation d'oeufs de goélands)

## Références législatives et réglementaires :

- Espèces soumises au titre 1er du livre IV du Code de l'environnement relatif à la protection de la faune et de la flore
- Participation du Public : article L120-1 du Code de l'environnement

Pétitionnaires : les communes de Douarnenez et Tréffiagat

## SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Les arrêtés ont été soumis à la participation du public du 23 mars au 6 avril 2022. Aucune observation n'a été formulée.

A la suite de cette procédure, le Préfet du Finistère a approuvé ces demandes de régulation d'espèces protégées par les arrêtés délivrés le 25 avril 2022.

Tél : 02.98.76.52.00 – fax : 02.98.76.50.24 2, boulevard du Finistère

29325 Quimper cedex